

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 14393

Numéro SIREN : 818 802 431

Nom ou dénomination : 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 25384

4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Siège Social : 55 rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret
818 802 431 R.C.S Nanterre

(la Société)

DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 15 JUIN 2023 EXTRAIT

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination de la société OB Holding en qualité de nouveau Président de la Société

L'Associé Unique,

- **prend acte**, en conséquence de la Dissolution FFB, de la fin du mandat de FFB en qualité de Président de la Société et ainsi de la nécessité de procéder à la nomination d'un nouveau Président de la Société ;
- **décide** de nommer la société OB Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 388 300 444 R.C.S. Nanterre, en tant que nouveau Président de la Société, et ce pour une durée indéterminée ;
- **décide** qu'en sa qualité de Président de la Société, la société OB Holding disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les Statuts ; et
- **décide** que la société OB Holding ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président de la Société.

Il est précisé que la société OB Holding a d'ores et déjà déclaré qu'elle accepterait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts pour l'exercice de son mandat de Président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

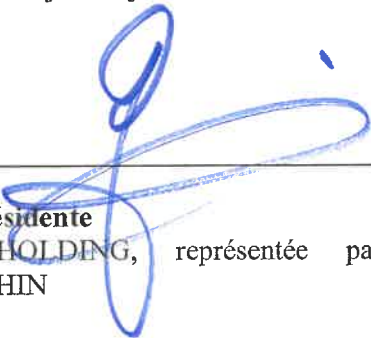
Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt afin, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, et partout où il sera besoin et, en conséquence, de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme



La Présidente
OB HOLDING, représentée par Christophe
GASCHIN